

Conditions générales Shell Dream Collection

Article 1er – Identité des cocontractants

Les présentes conditions générales sont applicables entre : (i) Belgian Shell SA, dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles Cantersteen 47, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0403.048.262, (ii) Shell Luxembourgeoise Sàrl Shell Luxembourgeoise SàRL ayant son siège social à 7, rue de l'Industrie - Boite postale 100 L - 8006 BERTANGE; ci-après « Shell » et le « Participant », à savoir toute personne physique qui participe à l'Action Dream Collection.

Article 2 – Définitions

2.1. Les présentes Conditions Générales encadrent l'Action organisée par Shell.

2.2. Dans le cadre de l'Action, les termes suivants ont la signification suivante :

« **Action** » désigne l'Action "Dream Collection".

« **Shop Participant** » désigne un des Shops Shell participants.

« **Participant** » désigne toute personne physique (acheteur final) âgée de plus de 18 ans et, dans tous les cas, ayant un domicile ou une résidence fixe au sein du Territoire de l'Action au moment de la participation disposant d'une adresse postale légale au sein du Territoire de l'Action ainsi que d'une adresse e-mail existante et valable.

« **Période de l'Action** » du 5 octobre 2020 jusqu'au 31 mars 2021, la période dans laquelle le Carburant doit avoir été acheté dans un Shop Participant. La date faisant foi est la date figurant sur la preuve d'achat du carburant délivrée (ticket de caisse).

« **Carburant** » désigne le carburant (essence E10, diesel, E5 ou V-power Diesel) acheté par le Participant résidant ou domicilié sur le Territoire de l'Action, pendant la Période de l'Action, dans une station-service Shell.

« **Territoire de l'Action** » désigne la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Article 3 – Validité de l'Action

3.1. L'Action est uniquement valable lorsque le Carburant a été acheté par le Participant dans

une station-service Shell, pendant la Période de l'Action sur le Territoire de l'Action.

3.2. Shell ne garantit pas que tous les types de Carburant seront disponibles dans toutes les stations-service Shell pendant toute la Période de l'Action.

3.3. Il est expressément stipulé que les mineurs d'âges ne peuvent pas participer à l'Action à moins d'être valablement représentés par un représentant légal dûment autorisé, âgé de 18 ans au moins et agissant sous sa responsabilité. Toute participation d'un mineur d'âge non valablement représenté entraînera l'annulation de la participation à l'Action aux frais du mineur d'âge et de ses représentants légaux.

Article 4 – Participation à l'Action

4.1. Une participation valide à l'Action et pour autant que les dispositions des présentes conditions soient respectées, permettrait au Participant d'obtenir les 5 voitures miniatures Ferrari (1:43).

4.2. Afin d'obtenir une des 5 voitures miniatures Ferrari de votre choix, le Participant doit, suite à l'achat du carburant visé par l'Action:

- Aller sur l'application mobile ou sur site www.dreamcollection.be ou www.dreamcollection.lu ;
- Télécharger une photo de son ticket de caisse ;
- Demander les cachets d'épargne électroniques;
- S'enregistrer en ligne en introduisant des données à caractère personnel;
- Lire et marquer son accord avec les conditions générales ainsi qu'avec la police de confidentialité.

L'enregistrement est gratuit. Cet enregistrement donne accès aux pages d'épargne individuelles pour chaque voiture. Le participant peut également obtenir une carte d'épargne physique et des cachets dans chaque Shop participant.

4.3. Si le Participant a rempli dans l'application mobile ou sur la carte d'épargne physique la page d'épargne respective de sa voiture préférée avec 6 cachets d'épargne, le Participant devra

aller dans un Shop Participant et payer le prix de € 3,99 afin de recevoir la voiture en miniature pour laquelle il a épargné. Le Participant pourrait également commander la voiture en miniature respective en ligne et la faire livrer à la maison. Les frais de livraison d'élèvent à 6 EUR par commande. En cas d'achat en ligne le Participant peut faire usage de son droit de rétraction. Si le Participant souhaite faire usage de son droit de rétraction il à l'obligation d'en informer Shell dans les 15 jours après réception du produit commandé en utilisant le formulaire mis à disposition sur www.shell.lu/collection ou, www.shell.be/collection. Ensuite, le Participant devra renvoyer à Shell le produit commandé dans les 15 jours et ceci dans son emballage initial et en conformité avec les autres instructions données par Shell. Durant cette période de 15 jours, le Participant traitera le produit ainsi que son emballage avec soin. Le Participant débarrassera le produit pour qu'il puisse apprécier s'il veut garder le produit. Si le participant n'a pas informé Shell de son souhait de faire usage de son droit de rétraction, ou s'il n'a pas renvoyé le produit dans lesdits délais l'achat est définitif.

4.4. L'Action vaut jusqu'à épuisement du stock disponible des voitures miniatures dans chaque Shop Participant.

4.5. Le Participant a droit à 1 cachet d'épargne électronique à l'achat de 10 l d'Essence E10 ou de Diesel, à l'achat de 10 l de V-Power 98 (E5) ou de V-Power Diesel il a droit à 2 cachets d'épargne électronique.

Par exemple vous recevrez :

- 2 cachets d'épargne électronique à partir de 20 l d'essence E10 ou Diesel ou 10 l de V-Power 98 ou de V-Power Diesel,
- 3 cachets d'épargne électronique à partir de 30 l d'essence E10 ou de Diesel,
- 4 cachets à partir de 40 l d'essence E10 ou de Diesel ou 20 l de V-Power 98 ou de V- Power Diesel ;
- Etc.

4.6. Les cachets seront distribués du 5 octobre 2020 au 31 mars 2021 inclus. Les pages d'épargne électroniques dûment complétées

dans l'application mobile peuvent être échangées jusqu'au 31 mars 2021 inclus.

4.7. Les Participants qui ont collectionné les 30 cachets d'épargne (6 cachets x 5 voitures) et ont rempli les pages d'épargne respectives dans l'application mobile des 5 voitures, pourront gagner un ticket duo pour « Spa Italia » (ci-après « le Prix »). Ces Participants respectifs seront contactés personnellement à l'adresse e-mail qu'ils ont renseignée et devront répondre à une question subsidiaire. Les lauréats seront les 25 Participants qui se rapprocheront le plus de la bonne réponse à la question subsidiaire. Ces Participants respectifs ont l'obligation de répondre dans le délai indiqué au message personnel qui lui est adressé par Shell à l'adresse e-mail qu'il a renseignée. En l'absence de réaction du Participant respectif dans ce délai, celui-ci perd automatiquement le droit de bénéficier du Prix. La même règle s'applique pour les Participants qui communiquent des données inexacts les concernant.

4.8. L'obtention des voitures miniatures et du Prix est strictement personnel, seul le Participant respectif peut en bénéficier. Les cachets d'épargne, les voitures et le Prix ne peuvent être donné, échangé contre des biens et/ou des services ou être vendu.

4.9. En participant à l'Action, le Participant déclare accepter l'application des présentes Conditions Générales disponibles sur le site web www.shell.lu/collection, www.shell.be/collection, www.shell.be/verzamel ainsi que sur l'application mobile de l'Action.

4.10. Le Participant ne bénéficie pas du droit d'obtenir des cachets d'épargne ou des voitures miniatures ou éventuellement le Prix dans les cas d'exclusion suivants :

- Si la procédure pour l'obtention n'a pas été respectée ;
- Si le Participant n'a ni domicile, ni résidence dans le Territoire de l'Action à tout moment au cours de la Période de l'Action ;
- Si le Participant est mineur d'âge à la date à laquelle il enregistre ses données sur l'Application mobile;

- En cas d'abus, de fraude, de manipulation, de contournement ou d'infraction aux conditions de l'Action par le Participant ;
- Si le Participant a fait usage de données fausses, inexactes ou incomplètes dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat ;
- Si la participation du Participant à l'Action n'est pas valable conformément aux dispositions des présentes conditions générales.

Article 5 – Responsabilité

5.1. Shell décline toute responsabilité en cas de perte, de retard causé au Prix remporté ou causé par celui-ci, sous quelque forme que ce soit.

5.2. Shell consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres fautes ou autres documents (promotionnels) publiés par Shell ne peuvent être opposés à Shell ni donner lieu à une quelconque obligation pour Shell.

5.3. Shell décline toute responsabilité pour la perte de formulaires de participation et/ou annexes ayant été introduit(e)s ou pour la communication par un participant de données (personnelles) inexactes ou incomplètes.

5.4. Shell n'est responsable ni des dommages (indirects) dus à des fautes ou négligences techniques ou rédactionnelles qui se produisent sur le site web ou l'application mobile, ni des éventuels dommages (indirects) qui résultent de l'utilisation, de la présentation, de la mise à disposition ou de la non-disponibilité temporaire du site web, l'application mobile ou des liens vers les sites web de tiers.

5.5. Shell n'est pas responsable des frais engagés par le Participant dans le cadre de la participation à l'Action ou de l'utilisation ultérieure des voitures ou du Prix.

5.6. Shell, les agents ou tiers déployés par Shell et/ou les personnes autrement impliquées par

Shell dans le cadre de cette Action ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects et/ou des lésions, sous quelque forme que ce soit, découlant de l'utilisation ou du but des voitures ou du prix décernés et/ou de la participation à l'Action.

Article 6 – Protection de la vie privée et données personnelles

6.1. Le Participant autorise Shell à traiter les données à caractère personnel que le Participant communique à Shell. Le Participant reconnaît que le traitement des données à caractère personnel qu'il communique au Prestataire est nécessaire aux fins de l'exécution du Contrat.

6.2. Les données à caractère personnel fournis à Shell dans le cadre de cette Action ne seront utilisés que conformément à notre Politique de confidentialité. Veuillez lire attentivement notre Politique de confidentialité avant de participer à l'Action.

6.3. La finalité du traitement des données à caractère personnel du Participant est l'exécution du Contrat ainsi que le fait pour Shell de se conformer à toute obligation réglementaire ou légale. Shell peut communiquer des données à caractère personnel du Participant à des tiers aux fins de l'exécution du Contrat ou pour se conformer à toute obligation réglementaire ou légale.

6.4. Le Participant autorise Shell à faire appel à des sous-traitants pour le traitement des données à caractère personnel. Shell conservera les données à caractère personnel pendant la durée de l'Action conformément aux exigences légales applicables, et seulement aussi longtemps que nécessaire aux fins décrites dans les présentes ou aussi longtemps que la loi l'exige ou pour soutenir ou se défendre contre des réclamations juridiques potentielles.

6.5. Le Participant garantit Shell contre tout recours et toute réclamation généralement quelconque des tiers directement ou indirectement relatives au traitement des données à caractère personnel visé dans les présentes que le Participant a communiqué au Prestataire et le Participant garantit Shell contre

tout recours et toute réclamation de tiers relativement au traitement de ces données à caractère personnel.

6.6. Le Participant déclare avoir pris connaissance de la Police de confidentialité et s'y conformer.

Article 7 - Information

7.1. Toutes demandes d'information, questions ou remarques peuvent être adressées au Customer Service Centre au numéro +32 25 08 92 88 pour la Belgique (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00), au numéro +352 31 11 41 753 pour le Luxembourg (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00) ou bien envoyer un e-mail à l'adresse feedbackandissues-BE@shell.com, respectivement feedbackandissues-LU@shell.com.

7.2. Il ne sera répondu à aucune demande d'information, question ou remarque sur les Actions par téléphone ou par e-mail.

7.3. L'absence de réaction de la part de Shell à un message ou un courrier ne peut en aucun cas être considérée comme un accord avec le contenu de ce message ou de ce courrier.

Article 8 – Plaintes

8.1. Toute contestation, réclamation ou plainte relative à une Action doit être envoyée au Customer Service Centre au numéro +32 25 08 92 88 pour la Belgique (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00), au numéro +352 31 11 41 753 pour le Luxembourg (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00) ou bien envoyer un e-mail à l'adresse feedbackandissues-BE@shell.com, respectivement feedbackandissues-LU@shell.com.

8.2. L'absence de réaction de la part de Shell à un message ou un courrier ne peut en aucun cas être considérée comme un accord avec le contenu de ce message ou de ce courrier.

Article 9 – Limites particulières

9.1. Les Participants qui ont fournies des informations (adresses, noms, références du produit, coordonnées personnelles...) fausses ou incomplètes sont exclus de la participation à l'Action.

9.2. En cas d'abus, de fraude, de manipulation, de contournement, d'infraction aux conditions de l'Action ou quelconque autre manière

juridiquement inadmissible, le Participant est exclu de la participation à l'Action et n'a en aucun cas droit aux stickers d'épargne ni aux voitures.

Article 10 – Dispositions finales

10.1. Shell se réserve le droit à tout moment de modifier et/ou résilier provisoirement les conditions de l'Action ou de mettre un terme à l'Action sans aucune motivation.

10.2. Le contenu des Conditions Générales est fait sous réserve d'interprétation et de fautes d'écriture ou de frappe. Les fautes d'écriture ou de frappe et/ou erreur ne peuvent servir de fondement à aucun droit.

10.3. La législation du domicile ou de la résidence du Participant s'applique pour autant que le domicile ou la résidence du Participant soit établi sur le Territoire de l'Action. A défaut, le droit applicable au Contrat sera le droit belge.

10.4. En cas de litige découlant du Contrat ou en relation avec celui-ci, les tribunaux du domicile ou de la résidence du Participant sont compétents pour autant que le domicile ou la résidence du Participant soit établi sur le Territoire de l'Action. A défaut, tout litige découlant du Contrat ou en relation avec celui-ci relèvera de la compétence des cours et tribunaux de Bruxelles.

10.5. Shell est une marque déposée et enregistrée. Tous les droits d'auteur sur le contenu du site web et de la page Facebook, dont tous les textes, les images, la mise en page, les logiciels et autres informations, reviennent exclusivement à Shell. Shell ne divulguera pas à des tiers les données nécessaires à la participation à l'action.